

<b>DEMANDE DE CERTIFICAT (GF)</b>  Attestant que les bois et forêts du groupement sont susceptibles de présenter une des garanties de gestion durable prévues à l'article L. 8 du code forestier; ses friches et landes sont susceptibles de reboisement et présentent une vocation forestière; ses terrains pastoraux sont susceptibles d'un régime d'exploitation normale	PARTIE RÉSERVÉE A L'ADMINISTRATION
	1. Département principal : CHER
	2. Demande reçue le     I I I I I I I I 3. Enregistrée sous le numéro <u>III18I</u> I I I I I I I I I I

### INSTRUCTIONS POUR L'ÉTABLISSEMENT DE LA DEMANDE

- 1 – La présente demande doit être adressée à la Direction Départementale des territoires du Cher – CS 20001 6 place de la Pyrotechnie – 18019 Bourges Cedex (**NB : si le groupement forestier est propriétaire sur plusieurs départements, une demande unique doit être adressée à la DDT du département où est située la plus grande surface des terrains**).
- 2 – La demande est normalement signée par le demandeur lui-même (ou les demandeurs) ; si elle est signée par un mandataire, celui-ci devra joindre un pouvoir écrit.
- 3 – Toutes les rubriques doivent être remplies exactement, sans omission, ni rature. Mettre une croix dans la case appropriée.
- 4 – Les pièces suivantes seront jointes à la demande :

- |   |
|---|
| <ol style="list-style-type: none"><li>1 - Un plan de situation des propriétés du groupement forestier (extrait d'une carte de situation à l'échelle 1/25 000),</li><li>2 - La (ou les) feuille (s) du plan cadastral concernant ces propriétés,</li><li>3 - Un extrait daté et certifié de matrice (s) cadastrale(s) contenant ces mêmes parcelles,</li><li>4 - La (ou les) feuilles (s) numérotées de la désignation de propriété (imprimé B 1),</li><li>5 - Une notice d'information (imprimé A 4) signée par la personne représentant le groupement forestier,</li><li>6 - L'engagement du groupement forestier, pris pour lui-même et pour ses ayant-cause, dans la forme fixée par les statuts (habituellement : délibération d'assemblée générale extraordinaire) :<ol style="list-style-type: none"><li>a - de gérer ses bois et forêts, pendant trente ans, suivant les règles définies par l'article 793 du code général des impôts et par le décret du 28 juin 1930 modifié par le décret du 9 mai 2007.</li><li>b - s'il possède des friches et landes, de les reboiser dans le délai de cinq ans, et de les soumettre aux règles de gestion précitées.</li><li>c - s'il possède des terrains pastoraux de les soumettre à un régime d'exploitation normale ou à défaut de les reboiser.</li></ol></li></ol> |
|---|

NOTA - L'engagement (pièce 6) est identique à celui qui devra être annexé à l'acte ou à la déclaration présentée à la formalité de l'enregistrement

- 5 – Le délai de délivrance du certificat est de deux mois ; le certificat délivré est valable 2 ans. Un nouveau certificat doit être produit tous les dix ans concernant l'exonération partielle d'impôt de solidarité sur la fortune.

## 1 IDENTIFICATION DES PROPRIÉTÉS DU GROUPEMENT FORESTIER

- 11 – Dénomination du groupement :
- 12 – Siège social :
- 13 – Représentant du groupement : M. (nom - prénom)  
Qualité  
Domicile
- 14 – Appellation de la propriété (éventuellement) :
- 15 – Surface totale (bois, forêts, friches, landes, terrains pastoraux) de la propriété du groupement forestier :  
[ ] Hectares [ ] ares [ ] centiares
- 16 – Désignation de propriété ci-joint (imprimé B 1) présentée en [ ] feuillets numérotés
- 17 – Liste des départements où le groupement forestier est propriétaire :



## 6 LE(S) DEMANDEUR(S) SOUSSIGNÉ(S)

1 - Sollicite(nt) la délivrance d'un certificat attestant pour la propriété désignée que :

a - Les bois et forêts appartenant au groupement forestier précité et ayant une surface de :

Hectares  Ares  Centiares

Sont susceptibles d'aménagement ou d'exploitation régulière

b - Les friches et landes d'une surface de :

Hectares  Ares  Centiares

Sont susceptibles de reboisement et présentent une vocation forestière

c - Les terrains pastoraux d'une surface de :

Hectares  Ares  Centiares

Sont susceptibles d'un régime d'exploitation normale.

2 - Joint (joignent) les pièces énumérées au 4° des instructions portées en page 1 de la présente demande.

3 - Certifie(nt) exactes les informations portées sur la présente demande ainsi que sur les pièces jointes

NOM – PRÉNOM(S)	DATE DE NAISSANCE	PROFESSION	DOMICILE	NOMBRE DE PARTS	DATE – QUALITÉ – SIGNATURE (1)

*1 - Indiquer la qualité de chaque demandeur (donataire – héritier) et préciser s'il s'agit d'une acquisition en toute propriété, nue-propriété, en indivision. Si la demande est signée par un mandataire énumérer tous les mandants concernés.*

**PARTIE RÉSERVÉE A L'ADMINISTRATION**

1 MISE EN TRAITEMENT DE LA DEMANDE

DATE                     

1 - 1 Agent traitant

1 - 2 Instructions particulières

**2 TRAITEMENT DE LA DEMANDE**

2 - 1 Situation

Date de la visite des lieux                     

Groupe(s) homogène(s) de parcelles (1)	Tenants (1)	SURFACE			Nature réelle (2)	Peuplement forestier			Desserte	Observations
		HA	A	Ca		Traitement	Age	Dens		
<b>TOTAL</b>					Nota : La surface des terrains pastoraux ne doit pas représenter plus de 30% de la surface des propriétés du groupement forestier (rapport à calculer sur la totalité des propriétés du groupement)					
DONT										
- Bois et forêts										
- Friches et landes										
- Terrains pastoraux										

2 - 2 Vérification cadastrale et patrimoniale (concordance entre la désignation des propriétés – imprimé B 1 – et les documents cadastraux (2) (3))

OUI       NON Dans ce cas précisez :

2 - 3 Utilisation antérieure de certificat (propriété(s) ou parts sociales) (3)       NON       OUI

sur  HA  A  Ca      Jusqu'au                     

Dossier (s) N°

**3 CONCLUSION DE L'AGENT TRAITANT (2) (3)**

3 - 1 Avis

Modalité de l'engagement trentenaire

1 - Les bois et forêts sont susceptibles d'aménagement ou d'exploitation régulière

NON       OUI

2 - Les friches et landes sont susceptibles de reboisement et ont une vocation forestière

NON       OUI

3 - Les terrains pastoraux sont susceptibles d'un régime d'exploitation normale

NON       OUI

<b>PSG</b>	Non exigible	
	A présenter Agréé	
<b>CBPS*</b> ou	Adhésion possible	
	Adhésion faite	
Date		
N°		
<b>RTG*</b> *	Adhésion	
	Date :	
RTG agréé :		

\*CBPS (code de bonnes pratiques sylvicoles)

\*\* RTG (règlement type de gestion)

3 - 2 Informations complémentaires (2)

**4 DÉCISION DE L'ADMINISTRATION (3)**

4 - 1 Certificat       négatif       positif      Date de la décision                     

4 - 2 Observation(s) :      Visa

1) Les parcelles groupées ou tenants seront désignés par les lettres A à .... (identifier les tenants sur le plan cadastral)

2) Si besoin, joindre un rapport annexe, motiver éventuellement les conclusions (notamment négatives)

3) Mettre une croix dans la case appropriée